

03 mai 2024 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2024

Navigabilité militaire

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un projet d'arrêté ministériel concernant la navigabilité militaire.

Ce projet d'arrêté royal met en œuvre la loi du 31 juillet 2020 relative à la navigabilité des aéronefs militaires et précise la réglementation nécessaire à cet effet. Le projet d'arrêté royal règle également l'organisation et les compétences de la Belgian Military Aviation Authority.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be